



Stéphane PESTEL
02 40 09 59 22 | contact@spn-agrobio.fr
06 22 11 85 36
ZI de la Ferté | 5 Rue de Rome
44370 VARADES
www.spn-agrobio.fr

MALADIES DES ROSIERS ET ARBUSTES D'ORNEMENTS

Utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007

Les éléments naturels présents dans cette préparation « MALADIES DES ROSIERS ET ARBUSTES D'ORNEMENTS » aident la plante à faire face aux agressions extérieures.

Sous la forme d'une poudre et une fois diluée dans l'eau, elle s'utilise en pulvérisation foliaire directement sur les maladies.

Usage : Lécithine à usage fongicide
CAS N° 8002-43-5

Composition : Émulsion concentrée (EC) autorisée en tant que Substance de base selon le règlement européen **CE 1107/2009** (rapport SANCO/12798/2014 – Rev. 2 du 30 mars 2015).

Spécifications : 990 à 1030g de substance active Lécithine par litre de produit.
Lécithine Non OGM IP

Période d'emploi :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Période Optimum	Période Déconseillée
--------------------	-------------------------

Dose d'emploi : Méthode d'application par pulvérisation foliaire.

- Verser la poudre de lécithine dans un pulvérisateur avec un peu d'eau.
- Agiter afin d'obtenir un mélange homogène.
- Compléter avec le reste de la quantité d'eau.

CULTURE	MALADIES CIBLÉES	PÉRIODE D'EMPLOI	APPLICATION	DOSE D'EMPLOI gr /10 litres d'eau
Rosier Arbustes d'ornements	Oïdium et autres maladies fongiques : <ul style="list-style-type: none">- Marsonia (maladies des tâches noires)- Rouille (pustules orange ou noire)- Mildiou- Moniliose- Maladie de la courbure des feuilles	Printemps/ Eté	3 à 12 applications à intervalle de 5 jours	7,5 gr

*Une cuillère à café : environ 5gr

Précautions d'emploi :

Respecter les doses d'emploi. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains après usage. Conserver dans l'emballage d'origine à l'abri de la lumière et de l'humidité. Tenir à des températures comprises entre +5°C et + 25°C, hors de portée des enfants et à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux des animaux.

Eliminer le contenant conformément aux consignes de tri.

